

# **PRÉAVIS N° 45**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Subvention pour le sport d'élite nyonnais**

Demande de crédit de CHF 200'000.- pour aider les clubs phares évoluant en ligue nationale

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie SCHMUTZ**

**Nyon, le 19 mars 2012**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

---

Chacun sait que le sport est un aspect essentiel de la vie et a de nombreux bienfaits, tant au niveau de la philosophie de vie, que de l'hygiène corporelle ou mentale d'un individu. La pratique du sport permet également de lutter contre la sédentarisation, notamment en diminuant les risques de diverses maladies cardiovasculaires.

Le sport a également un aspect social important et il est souvent considéré – à juste titre – comme une école de la vie, notamment en permettant aux jeunes enfants d'apprendre à vivre en groupe, de respecter des règles ou, plus globalement, de s'intégrer dans la société.

La Ville de Nyon peut se targuer d'avoir une vie sportive riche, tant en termes de nombre de pratiquants, que de résultats. En effet, une cinquantaine de sociétés sportives compte plus de 6'000 sportifs et ce, sans tenir compte d'un nombre important de personnes pratiquant du sport librement (fitness, marche, etc.).

Parmi ces milliers de pratiquants, seulement une partie participe à des compétitions et un pourcentage de ceux-ci accède au plus haut niveau de la compétition, qu'elle soit nationale ou internationale. A Nyon, ce sont actuellement cinq clubs phares qui évoluent en ligue nationale A ou B : le FC Stade nyonnais, le Basketball Club Nyon, le Nyon Basket féminin, le Rugby Club Nyon et le Cercle des Nageurs de Nyon. Plusieurs sportifs individuels accèdent également au très haut niveau et ce dans différents sports (athlétisme, twirling, aviron, natation synchronisée, etc.).

La Ville de Nyon peut être fière du dynamisme de ses sociétés sportives et du niveau de quelques clubs phares. Ces derniers contribuent à l'identité et à la notoriété de notre ville.

La Commune doit soutenir ses sociétés sportives. Elle le fait en mettant des infrastructures à disposition et en attribuant une enveloppe de CHF 300'000.- aux sociétés sportives locales en faveur des jeunes de moins de vingt ans, qui est répartie à la fin de chaque année civile selon une liste de critères.

Malgré ce soutien, plusieurs clubs connaissent des difficultés financières car la présence d'équipes en ligue nationale engendre des coûts élevés parfois difficilement assumables par les clubs.

Les frais de déplacement, les mesures de sécurité, l'encadrement ou les exigences des fédérations provoquent des dépenses importantes qui ne sont malheureusement pas compensées par les recettes de billetterie.

La Municipalité désire ainsi proposer au Conseil communal qu'une enveloppe de CHF 200'000.- supplémentaire soit prévue au budget, spécifiquement pour l'aide aux clubs phares nyonnais évoluant en ligue nationale A ou B.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1. Le sport d'élite à Nyon**

La Ville de Nyon peut se targuer de compter parmi ses clubs plusieurs équipes sélectionnées dans des ligues nationales : il est important de revenir brièvement sur les résultats obtenus.

Tout d'abord, le Basketball Club Nyon, qui a été créé en 1991 suite à la faillite du Nyon Basket, joue en LNA depuis la saison 2000-2001. En 2005, le club a été finaliste de la Coupe Suisse, avant d'être également finaliste de la Coupe de la Ligue en 2009. La saison 2010-2011 aura quant à elle été une belle réussite pour ce club, notamment avec la sélection des M23 en LNB.

## NYON - PRÉAVIS N° 45 AU CONSEIL COMMUNAL

Concernant le FC Stade nyonnais, fondé en 1905, il a été promu une première fois en LNA en 1998. Après une relégation en 1<sup>ère</sup> Ligue en 2000, le club est remonté en Challenge League (LNB) en 2008.

Le Rugby Club de Nyon a été fondé en 1972 et évolue actuellement en LNA. Il a par ailleurs été sacré Champion suisse à plusieurs reprises lors des années 2000.

Le Cercle des Nageurs de Nyon, fondé en 1912, comprend trois sections : water-polo, natation et triathlon. En 2007, l'équipe de water-polo a été promue en LNB. Les résultats sportifs ont permis à l'équipe d'être sélectionnée en LNA au terme des saisons 2010 et 2011. La sélection a toutefois été refusée pour des raisons financières et par manque d'infrastructures.

Quant au Nyon Basket féminin, fondé en 1950, il a rapidement été promu en LNB, puis en LNA. Plusieurs titres de Champion suisse figurent à son palmarès, tout comme une participation, entre autres, en EuroCup lors de la saison 2009-2010.

En dehors de ces cinq clubs, il est également à préciser que d'autres clubs, dont le Twirling Sports de Nyon, ont le niveau pour accéder aux ligues nationales, mais n'ont actuellement pas les moyens, que ce soit financiers ou en termes d'infrastructures. C'est également la difficulté qu'a rencontré le BBC Nyon lors de la sélection de l'équipe M23 en LNB à l'été 2011.

Les clubs évoluant en ligue nationale doivent faire face à des dépenses conséquentes, mais peinent à trouver des soutiens importants de la part de sponsors ou mécènes. Il faut constater, d'une part, que la situation économique freine les soutiens et que, d'autre part, bon nombre de grandes entreprises nyonnaises ont une direction ailleurs en Suisse ou ont une activité nationale. Elles s'impliquent donc peu dans le soutien aux activités sportives locales.

Par ailleurs, les mécènes se font rares et peuvent parfois poser un problème au moment où ils se retirent. Plusieurs clubs ont connu cette situation.

Ce soutien supplémentaire de la Ville de Nyon permettrait ainsi d'éviter que des résultats positifs de clubs soient freinés par manque de moyens et donnerait ainsi la possibilité à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs sportifs.

### **2.2. Etat des lieux du soutien actuel de la Ville de Nyon aux clubs sportifs locaux**

Actuellement, la Ville de Nyon distribue une enveloppe de CHF 300'000.- aux sociétés sportives locales en faveur des jeunes de moins de 20 ans. Ce montant est réparti au terme de chaque année civile et suite au retour d'un questionnaire, ainsi que d'éléments justificatifs de la part des sociétés sportives.

Ce montant est destiné à aider les sociétés pour la formation des jeunes de moins de 20 ans et ne concerne ainsi pas, ou très peu, le sport d'élite. Ce montant est ainsi réparti selon plusieurs critères, tels que :

- CHF 250'000.- selon le nombre de moniteurs formés, le nombre de jeunes de moins de 20 ans, ainsi que le nombre d'heures d'entraînement par année ;
- CHF 15'000.- pour encourager la formation (organisation de cours de moniteurs, nombre de nouveaux moniteurs formés dans l'année, etc.) ;
- CHF 15'000.- selon les loyers payés par les sociétés pour des locaux d'entraînement situés en dehors de Nyon, ainsi que pour les frais de déplacements ;
- CHF 20'000.- afin d'aider les sportifs émergents ou d'élite. Pour cette somme, des demandes motivées doivent être effectuées et la Commission des sports donne un préavis à la Municipalité quant à son attribution.

Le soutien actuel ne permet pas aux sociétés sportives locales d'assumer l'ensemble de leurs nombreux frais engendrés par la formation de leurs jeunes. Les coûts liés à l'encadrement, aux locations d'installations, aux nombreux déplacements, aux équipements, etc. sont conséquents.

Les différents clubs ont, par ailleurs, un nombre croissant de jeunes à encadrer en regard de l'augmentation de la population, ce qui engendre davantage de frais.

Concernant les clubs d'élites (sports collectifs), le budget de fonctionnement de telles équipes est élevé. En effet, les licences des différentes ligues sont chères, tout comme le salaire des entraîneurs et les divers frais de fonctionnement (camps d'entraînements, déplacements en Suisse et à l'étranger, logement pendant les compétitions, etc.). Par exemple, au vu des coûts nécessaires pour qu'une équipe évolue en ligue nationale A, l'équipe de water-polo du Cercle des Nageurs de Nyon a refusé, pour la deuxième année consécutive, sa sélection en Ligue Nationale A.

Compte tenu de la situation des équipes évoluant en ligue nationale, il semble important, pour la Municipalité, de prévoir un soutien supplémentaire pour ces clubs phares, vu que les résultats font ressortir une image positive et dynamique de la Ville de Nyon dans l'ensemble de notre pays, voire même hors nos frontières.

Cette élite produit incontestablement un effet stimulant sur les jeunes. Elle leur permet de s'identifier à ces sportifs et contribue à faire connaître, développer et maintenir l'attrait du sport dans la société et ainsi éviter la sédentarisation de la jeunesse. Le sport d'élite n'est ainsi pas en opposition au sport de masse, mais le complète en participant à sa promotion.

Partant de ces constats, la Municipalité désire augmenter la contribution financière attribuée aux clubs sportifs (sports collectifs). Cette aide supplémentaire leur permettra de recevoir un signe clair du soutien de la Ville afin de les aider à porter haut les couleurs de Nyon en Suisse et à l'étranger. Cette aide les encouragera à s'investir davantage pour le succès des activités sportives de leur club, en ayant les moyens de subvenir aux frais de fonctionnement et d'encadrement.

### **2.3. Soutien supplémentaire aux clubs d'élite**

#### **2.3.1. Principe de base**

De manière à répondre aux constats énoncés précédemment, la Municipalité désire prévoir un montant de CHF 200'000.- au budget afin de soutenir les clubs phares de la Ville de Nyon.

Cette aide supplémentaire attribuée au sport nyonnais permettrait aux clubs phares évoluant en ligue nationale A ou B de disposer de davantage de moyens pour accéder à ces ligues, pour avoir des entraîneurs formés et pour régler les nombreux frais inhérents à une telle sélection.

Le principe serait d'allouer une aide financière pour améliorer l'encadrement des équipes. Ce soutien permettrait de renforcer l'organisation administrative des clubs et d'améliorer l'efficacité des actions de recherche de sponsors.

En effet, si plusieurs clubs ont des joueurs professionnels ou semi-professionnels, la plupart de l'encadrement de nos clubs sportifs restent amateurs et fonctionnent grâce à un engagement bénévole. Le risque de démotivation de ces personnes peut grandir si la situation financière de leur club devenait précaire.

Il y a lieu également de préciser que, pour mémoire, lors du transfert du Centre sportif de Colovray à l'UEFA, une économie d'environ CHF 850'000.- par an a été réalisée ; il serait correct qu'une partie de celle-ci retourne aux activités liées au sport à Nyon.

#### **2.3.2. Critères d'attribution**

Les CHF 200'000.- supplémentaires que la Municipalité désire offrir au sport nyonnais seront répartis en fonction des paramètres suivants :

- Le club doit avoir son siège à Nyon.
- Le club doit avoir une équipe évoluant en ligue nationale A ou B (ou dénomination équivalente).

## NYON - PRÉAVIS N° 45 AU CONSEIL COMMUNAL

- Le club doit avoir un mouvement jeunesse constitué de plusieurs équipes.
- Le club doit être affilié à une fédération sportive nationale.
- L'équipe du club doit pratiquer un sport collectif de base.
- Le club doit développer une politique active de formation de la relève (juniors).
- Le club doit adopter les règles d'éthiques sportives de Swiss Olympic.
- Le club doit s'engager à ce que la subvention soit attribuée au fonctionnement de l'équipe en question (salaires des entraîneurs, frais de formations, frais de stages, frais de location d'installations sportives, contribution aux frais de fonctionnement d'un mouvement juniors (relève de l'équipe), etc.).

En cas de relégation à un niveau inférieur aux deux plus hauts niveaux sportifs nationaux (ligue nationale A et B), cette aide sera supprimée.

Exceptionnellement, une aide pourra être allouée à un club sur le point d'accéder au niveau supérieur de la compétition nationale.

### 2.3.3. Règle d'attribution

Les CHF 200'000.- seront attribués selon les comptes Pertes & Profits des clubs pour la saison précédente, et en fonction des charges d'encadrement de l'équipe évoluant en ligue nationale. Un montant de base de CHF 10'000.- est attribué pour chaque équipe de ligue nationale.

Les critères d'attribution détaillés seront déterminés par la Municipalité et un règlement d'attribution des subventions aux clubs sera rédigé. Il s'agira de tenir compte des frais réels d'encadrement dans un esprit d'équité et d'efficacité.

Sur la base d'analyse des frais d'encadrement des trois dernières saisons et avec le montant de base précité pour chaque équipe évoluant en ligue nationale, la proposition de répartition des CHF 200'000.- serait la suivante (exemple saison 2010-2011) :

2010-2011	Equipe LN	Subvention	Total
Basket-Ball Club Nyon	20'000	50'000	<b>70'000</b>
Nyon Basket Féminin	10'000	12'500	<b>22'500</b>
CNN - Waterpolo	10'000	5'000	<b>15'000</b>
Rugby Club Nyon	10'000	12'500	<b>22'500</b>
Stade Nyonnais	10'000	60'000	<b>70'000</b>
<b>Totaux</b>	<b>60'000</b>	<b>140'000</b>	<b>200'000</b>

### 2.3.4. Période d'attribution

Actuellement, les subventions sont attribuées à la fin de chaque année civile. Les clubs devraient ainsi remplir un questionnaire dans le courant du mois de septembre et le renvoyer d'ici à fin octobre à la Municipalité.

La période d'attribution des subventions ne changera pas suite à la mise en œuvre de cette aide complémentaire. Un éventuel versement réparti sur l'année pourra être envisagé pour des clubs ou sportifs d'élites.

## 2.4. Planification dans le temps

La volonté de la Municipalité est que cette nouvelle subvention puisse voir le jour dès 2012 et ainsi être attribuée dès la fin de cette année.

### **3. Incidences financières**

---

Ce projet, indispensable pour apporter une aide supplémentaire aux clubs phares et sportifs d'élites de notre Ville, et permettant d'augmenter quelque peu la subvention aux jeunes de moins de vingt ans (leur nombre étant en constante augmentation), aura un coût supplémentaire de CHF 200'000.- pour la Ville de Nyon.

Ces sommes seront ajoutées au montant prévu au budget sur le compte 170.3653.00 « Indemnités aux sociétés sportives ».

### **4. Aspects du développement durable**

---

#### **4.1. Dimension économique**

Cette dépense supplémentaire pour la Ville de Nyon, bien que conséquente, est désormais nécessaire pour le soutien aux clubs locaux et devrait ensuite rester stable pour quelques années.

#### **4.2. Dimension sociale**

La dimension sociale de ce projet est importante : en effet, la population touchée par les subventions dans le sport est très large et comprend plus de 6'000 personnes, sans compter celles pratiquant une activité sportive sans être directement membre d'un club sportif.

Le sport de haut niveau joue un rôle de motivation pour la pratique du sport.

#### **4.3. Dimension environnementale**

---

### **5. Conclusion**

---

Une subvention supplémentaire de CHF 200'000.- permettrait de montrer de manière claire l'importance accordée au sport par les autorités de la Ville de Nyon et le soutien qu'elle désire lui apporter. La pratique du sport est en constante augmentation dans la population et la majorité des clubs sont, et resteront, gérés par des bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre leur société favorite.

Les coûts de fonctionnement des clubs, notamment des équipes phares sont de plus en plus élevés, que ce soit en raison du coût des licences ou des frais d'engagement d'entraîneurs qualifiés, indispensables aux bons résultats de ces sportifs.

Une subvention complémentaire de la Ville de Nyon permettra ainsi d'encourager ces différents clubs tout en mettant en valeur l'énorme travail bénévole qui est effectué pour assurer le bon fonctionnement des clubs. Ce faisant, ces mêmes bénévoles recevront un signal fort de la Ville de Nyon et ne seront que davantage motivés pour faire vivre leur société favorite.

Enfin, cette subvention supplémentaire permettra de renforcer, auprès de l'ensemble des sociétés et sportifs locaux, l'image dynamique et sportive de la Ville de Nyon, que ce soit dans le sport populaire ou le sport d'élite.

## NYON - PRÉAVIS N° 45 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 45 concernant la subvention pour le sport d'élite nyonnais ; demande de crédit de CHF 200'000.- pour aider les clubs phares évoluant en ligue nationale,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'accorder un crédit de CHF 200'000.- sur le compte 170.3653.00 du budget 2012 (crédit supplémentaire) et des années suivantes afin de soutenir le sport d'élite nyonnais ;
- de charger la Municipalité de réaliser un règlement d'attribution pour les subventions au sport d'élite nyonnais.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

### Annexe(s)

---

---

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie Schmutz
Date	3 mai 2012 à 19H15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1